

Décision

Générale

colonial

Décision n° 904 du 10 juillet 1953

n° 904

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date de publication

10 juillet 1953

Date du numéro

1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Elmi Ahmed est engagé, à titre essentiellement précaire et révocable, en qualité de mécanicien auxiliaire au salaire mensuel de 12.400 francs (allocations à caractère familial non comprises), pour compter du 5 mai 1953 et mis à la disposition du Commandant de eCrcl de Diibouti pour servir à la Voirie, en remplacement numérique de M. Faraoni, licencié.